



■ Ingés, cadres, techs : dans le viseur du gouvernement ! (6/8)

Avec l'arrivée du gouvernement Bayrou, la bataille contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase. L'annonce d'une concertation sur trois mois et d'une consultation de la Cour des comptes sur la situation de notre système de retraites pourrait donner l'impression d'un dialogue renouvelé, mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : la situation des retraites est déjà bien connue, tout comme nos revendications.

Pour la CGT, les priorités restent claires :

- abrogation de la réforme des retraites imposant le report de l'âge légal à 64 ans, le rallongement de la durée de cotisation et la suppression des principaux régimes pionniers
- mise en œuvre d'une nouvelle réforme permettant un retour à la retraite à 60 ans.

Revenir à 62 ans pour atteindre le droit à la retraite à 60 ans

Pour de nombreuses raisons, le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite est un problème majeur pour bon nombre de travailleur·ses.

Entre Medef et gouvernement émerge un nouveau deal

D'une part abaisser à 63 ans l'âge de départ en retraite en contrepartie d'un nouvel allongement de la durée de cotisation exigée. D'autre part accélérer l'abaissement du niveau des pensions des ingénier·es, cadres et technicien·es pour modérer la baisse des pensions des ouvrier·es et employé·es. En compensation, un système d'épargne retraite obligatoire, façon États-Unis, serait mis en place.

Allonger la durée de cotisation en contrepartie d'un 63 ans...

Imaginons une carrière parfaite, idéale : vous êtes diplômé·e bac + 5 à 23 ans, vous trouvez immédiatement un emploi stable, en CDI, ne connaissez aucune période de chômage, pas même en fin de carrière (bon, tout le monde le sait, cela n'existe pas) : vous devriez travailler jusqu'à 23 + 43 ans = 66 ans ! Mais d'ores et déjà, pour percevoir une pension complète, sans décote ni proratisation, nombre d'entre nous devons travailler jusqu'à 67 ans.

Ou... valider les années d'études !

Halte à l'hypocrisie ! Les parents qui se saignent pour que leurs enfants obtiennent le plus haut niveau de qualification possible le savent : étudier, c'est travailler ! Les employeurs ne s'y trompent pas : plutôt que de former leurs jeunes recrues, ils préfèrent recruter des jeunes bien formé·es.

Pourtant, sauf à sortir d'une poignée de grandes écoles (Polytechnique, Normale sup...), nos années d'études ne comptent pas pour la retraite. Est-ce à dire que le développement économique de la nation, sa réindustrialisation, dans le respect des enjeux environnementaux, notre souveraineté en matière d'intelligence artificielle et de data center ne requièrent pas toujours plus de qualification ? Y a-t-il en France trop de médecins, trop d'infirmier·es, trop d'enseignant·es ?

Chacun·e connaît la réponse.

Alors ne demandons pas à notre jeunesse de choisir entre qualification et âge de départ en retraite : prenons en compte les années d'études ! Attention : valider n'est pas racheter, car le coût des rachats est tellement exorbitant que seules les grandes entreprises le font pour leur comité de direction.

Par exemple, [l'Ugict-CGT](#) propose :



- pour une licence, la validation de trois années d'étude, plus une quatrième en cas de redoublement.
- Pour un master 2, deux années supplémentaires validées, plus une troisième en cas de redoublement : au total, la possibilité de valider sept années, selon le principe appliqué pour l'attribution des bourses.
- Enfin, les étudiant-es pourraient acquitter une cotisation forfaitaire annuelle d'une centaine d'euros pour concrétiser l'acquisition de leurs droits, le reste du financement étant à répartir entre les employeurs privés et publics qui exploiteront leurs compétences.

Demande d'autant plus légitime que la pénibilité des métiers d'ingés, cadres et professions intermédiaires n'est pas reconnue : pourtant le stress, les effets cardio-vasculaires de la charge mentale, décuplée avec le déploiement du numérique, les burn-out ne sont pas des affections réversibles qui disparaîtraient avec la cessation de l'activité professionnelle. Leurs séquelles impactent l'espérance de vie, dont celle en bonne santé, une fois la retraite liquidée.

Épargner pour nos vieux jours plutôt que cotiser ?

Quelle surprise ! Il n'y aurait pas d'argent pour financer les retraites publiques (Sécurité sociale, régimes complémentaires Agirc-Arrco, MSA) mais il existerait des ressources financières pour alimenter des systèmes d'épargne retraite, conçus sur le modèle des fonds de pension états-uniens !

Disons-le tout net : puisque ces ressources existent, il faut les affecter d'urgence au financement de notre système public, par répartition et donc solidaire.

Et ceci pour trois bonnes raisons :

1. **La restitution des sommes investies dans ces fonds de pension n'est pas garantie.** Ils relèvent de l'article 83 du Code général des impôts, ce qui signifie qu'ils fonctionnent « à cotisations définies » : l'épargnant-e a l'obligation de verser une partie de son salaire mensuel mais en retour l'assureur ou le gestionnaire n'a aucune obligation, pas même de restituer le capital épargné – tout dépend de la volatilité des marchés financiers. Il n'y a aucun recours juridique de possible. En d'autres termes, la ou le salarié-e souscripteur-ice prend tous les risques parce qu'assureurs et gestionnaires de fonds ne veulent en prendre aucun. Seul moyen d'identifier ces produits piégés : la mention « art. 83 » (en tout petit) dans le descriptif du produit ;
2. **Épargner coûte beaucoup plus cher que cotiser** : au début des années 1980, un-e cadre moyen-ne partait en retraite avec 72 % nets de son salaire. Un-e cadre moyen-ne né-e en 1996 partira, à réglementation inchangée, après quarante-trois années de labeur exigées, avec 51,4 % nets de son dernier salaire net, soit une baisse de 20 points (Source Agirc-Arrco, DT 2021-87). Pour espérer compenser cette baisse, il faudrait épargner chaque année d'activité professionnelle deux mois de salaire par personne, soit quatre mois pour un couple (calculs d'après Capital, novembre 2009). Mission impossible pour qui que ce soit... d'autant qu'en quarante-trois ans, de multiples krachs financiers auront réduit à néant la tentative d'épargne ;
3. **C'est contre-productif pour la planète** : les gestionnaires de ces fonds, BlackRock en tête, alimentent des activités polluantes, notamment extractives, qui concourent au changement climatique et à la multiplication des catastrophes naturelles.

Alors, pourquoi autant de lobbying autour de l'épargne retraite ? Ce n'est pas le moindre des paradoxes : mais **le changement climatique invalide totalement le business model des géants de l'assurance et de leurs sociétés de gestion.**

Le repositionnement sur le « marché hyper-lucratif de l'épargne retraite » devient une évidence : prélèvement de juteux frais de gestion, à deux chiffres, sans aucun engagement sur un rendement et sur la restitution du capital.

Bonne nouvelle : les ingés, cadres, technicien-nes et professions intermédiaires représentent 46 % du salariat et rien ne pourra se faire contre leur mobilisation. Avec le déploiement du numérique, elles et ils ont désormais tous les moyens de bloquer l'activité des entreprises jusqu'à satisfaction de leurs exigences : les technologies sont tellement complexes...